



Réunion multilatérale Matignon du 13 février 2020

Intervention du Secrétaire général

Monsieur le Premier Ministre,

Force Ouvrière a pris part aux discussions qui ont été ouvertes par le gouvernement ces dernières semaines sur les questions que l'on vient d'évoquer : l'emploi des seniors, la pénibilité, la retraite progressive, y compris le minimum de pension.

Nous avons fait connaître nos revendications, j'y reviendrai, et nous avons pris part pleinement à ces échanges. Cependant, nous considérons (je mets de côté la question des transitions) que ces sujets, qui sont importants mais qui sont périphériques à la question du système des retraites, ne justifient en rien une réforme du système des retraites.

D'ailleurs, je tiens à rappeler qu'au mois de juillet, lorsque nous avons pris connaissance du rapport du Haut-Commissaire, puis au mois de septembre, lorsque nous vous avons rencontré, nous avons alerté en expliquant que ce n'était pas, de notre point de vue, le système actuel de retraite qui était défaillant mais bien l'entrée dans le système. Donc effectivement, les questions d'emploi, l'emploi des seniors en particulier, mais pas seulement, l'entrée dans l'emploi des jeunes, la question des salaires, le niveau de salaire, celle des temps partiels subis, des interruptions de carrière... et que c'était, avant tout, ces questions qu'il fallait travailler, qui sont des questions qui ne se résoudront pas, vous l'aviez mentionné, en quelques heures ou quelques semaines de discussions, puisque ce sont des chantiers de longues dates et de longues haleines.

Je dis cela parce que nous avons donc, dans cet esprit, rappelé que nous étions, nous le sommes et le demeurons, opposés à l'idée même du système universel de retraite par points.

Nous n'en avons pas moins déposé nos revendications, dès le 16 octobre auprès du Haut-Commissaire, puis auprès de vous, Monsieur le Premier Ministre, considérant que nous pouvions nous inscrire dans ce type de négociations dans le cadre de l'amélioration des dispositions et dans le cadre du système actuel de retraite, dont nous estimons qu'il demeure moderne et d'actualité.

Je voudrais quand même souligner, malheureusement je le déplore du point de vue de notre attachement au dialogue social et à la négociation collective, qu'il ait fallu finalement attendre que la grève se déclenche le 5 décembre, qu'il y ait des mobilisations importantes, pour qu'on ouvre véritablement ces discussions. Nous aurions préféré qu'elles puissent être ouvertes bien en amont, de façon apaisée, de telle manière qu'on puisse examiner, au final, ce qu'il y avait ou non à faire sur la question des retraites.

Le gouvernement associe donc, aujourd'hui, délibérément ces questions au projet de réforme des retraites et, en particulier, au sujet des transitions. Sur cette question, nous avons pris bonne note de ce que les Ministres et vous-même avaient indiqué comme dispositions ; nous constatons, mais ça n'est pas pour nous surprendre, que les termes mêmes de Monsieur Pietraszewski sont que « ces mesures ont vocation à rassurer la population concernant les droits acquis ». Cela démontre justement



qu'il y a tout lieu de s'inquiéter que le système universel de retraite par points dégrade ces droits par rapport à la situation actuelle.

Je note à ce sujet, puisque Monsieur Pietraszewski comme Monsieur Dussopt ont évoqué une unanimité ou un consensus des organisations syndicales sur ces dispositions dites de transition, qu'il n'y a pas l'unanimité, parce que la confédération Force Ouvrière n'est pas favorable à ce qu'on aille vers le système de retraite universelle par points. Là où il y a éventuellement consensus, et peut-être unanimité, c'est sur le constat des dégradations des droits par rapport aux dispositifs existants : on a évoqué et on va l'évoquer la question des carrières actives en particulier dans le secteur public ou la fonction publique.

Sur la question de la pénibilité, il y a, là aussi, plusieurs aspects.

Un premier aspect, qui encore une fois est périphérique, hors la question du système des retraites, est qu'il est effectivement nécessaire de traiter en matière de prévention, en matière de réparation, de manière plus efficace et plus large qu'on ne le fait aujourd'hui, ces questions. Je ne vais pas entrer à nouveau dans le détail notamment sur le mécanisme du C2P et les critères qui sont ou non retenus et la façon dont ils sont retenus. Il y a beaucoup à faire.

Je voudrais mentionner une situation particulière qui nous paraît illustrer l'importance de ces questions, puisqu'elle a été évoquée concernant le secteur hospitalier. Pour les aides-soignants et auxiliaires des services hospitaliers, auxquels on peut ajouter d'ailleurs les infirmiers/infirmières, la pénibilité des métiers ne tient pas simplement ou seulement à la question du travail de nuit, du travail d'astreinte, mais également par exemple à la question des charges lourdes. On est amené à porter ou aider à déplacer à maintes reprises au cours de chaque journée de travail, les patients parce qu'il faut les aider à se relever ou à prendre les soins requis. La pénibilité se traduit également par la charge physique et émotionnelle de ces métiers, notamment dans certains secteurs, évidemment par exemple le soin des enfants ou des malades atteints de pathologies graves. Je pense que ces questions ne seront pas à ce stade, de ce que j'en ai compris, suffisamment compensées par ce que serait le dispositif du C2P pour ces personnels, en remplacement des dispositions actuelles en matière de carrière active.

La question de la pénibilité est aussi malheureusement en lien avec le fait qu'elle n'est pas simplement regardée comme périphérique au système universel de retraite, mais amenée comme compensation au fait que – tout le monde a compris aujourd'hui que là où on ne devait pas toucher à l'âge de départ à la retraite, en réalité, le système universel de retraite par points conduira progressivement à reculer l'âge effectif auquel on pourra faire droit à une pension correcte, en lien d'ailleurs avec les droits acquis par la cotisation. J'évoque bien évidemment le système d'âge d'équilibre qui fait que les droits acquis par la cotisation seront amputés du malus si l'on part avant l'âge d'équilibre. Et la pénibilité est malheureusement amenée dans ce débat comme une compensation à un recul de l'âge. Autrement dit, la réparation sous forme de départ anticipé à hauteur de deux années nécessite de préciser de quel âge et ou de quelles conditions de niveau de pension on parle. Nous avons toutes les raisons d'être dubitatifs quant à cette approche de la pénibilité.

Il y a un troisième sujet lié à la pénibilité qui nous interroge. Il est celui de la santé au travail. Et d'une certaine mauvaise habitude de la part du gouvernement de s'ingérer dans la liberté de négociation entre les interlocuteurs sociaux. Sur la question de la prise en compte de la pénibilité où on nous propose de renvoyer à la négociation de branches. Certes, il y a matière à négocier au niveau des



branches, pour essayer d'avancer sur ces questions, mais cela demanderait à tout le moins qu'on commence par attendre, avant de vouloir réformer des retraites, que la négociation de branche produise les effets escomptés, ce qui n'est pas garanti ne serait-ce qu'à l'ouverture d'une négociation quel qu'elle soit.

Par ailleurs, je constate également qu'il y a une forme de préemption a priori sur les ressources « accident du travail, maladie professionnelle », même si ce n'est pas forcément une idée à rejeter pour travailler sur ces questions. Mais, vous l'avez mentionné, une négociation interprofessionnelle doit s'ouvrir sur ces questions et il nous semble nécessaire d'éviter que l'Etat, le gouvernement se conduise de manière directive. Les expériences récentes nous ont laissé un goût amer en la matière.

Sur la question du minimum de pension, encore une fois, cette question est une question périphérique, hors la nécessité de réformer le système de retraite. Puisque, vous le savez, les 85% du SMIC sont d'ores et déjà inscrits dans la loi. Ils ne sont pas atteints, ils sont renvoyés à plus tard.

Mais, je constate aussi que sur les évolutions éventuelles ou les améliorations du minimum de pension qui nous semblent nécessaires – nous rappelons que de notre point de vue, ce minimum devrait atteindre les 100% du SMIC et que nous soulevons la question de la prime d'activité qui n'est pas prise en compte dans ce calcul aujourd'hui – on renvoie à la conférence de financement. Cela rend un peu plus aléatoire qu'on puisse avancer sur ces questions, ou beaucoup plus aléatoire et précaire le devenir de la conférence de financement elle-même, dont j'ai l'impression qu'elle est de plus en plus mal embarquée si l'on ajoute du lest à l'embarcation.

Je voudrais conclure sur un point, je me dois de vous le dire parce que j'aime être cohérent entre ce que je dis ici et ce que nous disons publiquement, nous avons été choqués par ce qui a été rapporté sur l'opposition amateurisme/professionnel. Je ne parle pas du champ politique mais je tiens encore une fois à dire que notre organisation syndicale a été partie prenante de la protection sociale collective depuis ses origines. Nous l'avons négociée continuellement et encore très récemment puisque nous avons signé un accord, je le rappelle pour ce qui concerne les retraites, au sein de l'AGIRC ARCCO en avril dernier qui nous semble être un accord très positif. Je ne sais pas si nous sommes des professionnels du syndicalisme depuis plus de 70 ans mais en tout cas nous n'avons pas à rougir de ce que notre organisation a, à sa place, contribué à construire en matière de sécurité sociale et de droits à la retraite dans ce pays.

